

DOSSIER INSCRIPTION

G A N Y É L A D I M

ANNÉE 2026-2027

Rentrée scolaire : lundi 17 août 2026 à 8h00



DIRECTRICE : CAROLINE GUIVANTE

Date limite d'inscription : 15 avril 2026



LE GAN YÉLADIM

Le Gan Yéladim de la Communauté Israélite de Genève, fondé en 1971, accueille chaque année plus de 60 enfants âgés de 12 mois révolus à 4 ans. C'est un moment important car il marque à la fois le début de leur scolarisation mais également leur entrée dans la vie communautaire juive.

Encadrée par sa direction, l'équipe pédagogique diplômée du Gan propose un programme pédagogique, ludique et interactif centré sur le bien-être de l'enfant. Le Gan Yéladim est conforme aux exigences du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Le Gan Yéladim intègre harmonieusement les valeurs et les traditions juives dans son programme scolaire

ORGANISATION ET ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE DU GAN

Le GAN est organisé en 3 degrés :

- **Crèche :** dès 12 mois révolus et marcheur confirmé au 31.12
- **Pré-Gan :** dès 2 ans révolus au 31.12
- **Gan :** dès 3 ans révolus au 31.12

Nous attirons votre attention sur le fait que la limite d'âge du concordat HARMOS est fixée au 31 juillet. Le Gan a une dérogation au 31 décembre.

Les classes Crèche, Pré-Gan et Gan sont sous la surveillance du SASAJ.

HEURES D'OUVERTURE

Le Gan Yéladim accueille les enfants

- Les lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 16h30 et
- Les mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00, avec la possibilité d'inscrire les enfants à une garderie jusqu'à 13h30 le mercredi et 14h15 le vendredi.
- Une autre garderie est proposée le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h00 et / ou le mercredi de 13h30 à 18h00 selon le nombre d'inscrits au 15 avril 2026

Le GAN est fermé pendant les vacances scolaires genevoises, les fêtes juives et les jours fériés genevois. Le calendrier des vacances est communiqué aux parents en début d'année scolaire.



COÛTS



TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE SORTIES	TARIFS EN CHF MEMBRE	TARIFS EN CHF NON-MEMBRE
Frais annuels d'inscription et sorties - paiement avant le 15 avril 2026	595	1190
Frais annuels d'inscription et sorties - paiement après le 15 avril 2026	795	1650
FRAIS ET ECOLAGES MENSUELS		
Contribution aux frais de sécurité	105	210
Temps complet (3 repas inclus / semaine)	1499	2899
5 matinées / semaine, jusqu'à 12h00 (sans repas)	1015	2030
3 matinées / semaine, jusqu'à 12h00 (sans repas)	740	1480
5 matinées / semaine, jusqu'à 12h15 (avec repas)	1355	2710
3 matinées / semaine, jusqu'à 12h15 (avec repas)	905	1810
½ journée de dépannage (avec repas)	85	170
PARASCOLAIRE		
Garderie (mercredi jusqu'à 13h30 et vendredi jusqu'à 14h15) repas inclus	215	430
Garderie (mercredi jusqu'à 13h30 et vendredi jusqu'à 14h15) sans repas	150	300
Lundi/mardi/jeudi de 16h00 à 18h00 (goûter inclus) (selon le nombre d'inscrits au 15 avril 2026)	305	610
Mercredi de 13h30 à 18h00 (goûter inclus) (selon le nombre d'inscrits au 15 avril 2026)	305	610





CONDITIONS FINANCIÈRES

- Une inscription ne pourra être validée qu'à la réception du paiement des « Frais annuels d'inscription et de sorties ». cf QR Code en annexe.
- Les inscriptions à temps partiel, le choix de l'option supplémentaire de repas et/ou de garderie se font pour l'année. L'engagement des enseignants se faisant sur cette base, il ne sera accepté aucune baisse de taux ou de service en cours d'année.
- Pour les personnes qui souhaitent régler leur facture en une fois, un rabais 3% sera appliqué sur la facture annuelle (payable avant le 31 août), ceci uniquement sur les écolages hors bourses.
- 10% de réduction est appliqué dès l'inscription de deux enfants.
- En cas de désistement d'un enfant inscrit, après le 15 juin 2026, les frais d'écolage du 1er trimestre seront dûs, ainsi que la totalité des « Frais annuels d'inscription et de sorties ».
- En cas de démission dans le courant de l'année, le trimestre courant sera dû ainsi que la totalité des « Frais annuels d'inscription et de sorties ».
- Crèche : pour les enfants inscrits en crèche, un montant de garantit de CHF 1'000.- devra être versé. Cette somme sera déduite de la première mensualité si l'enfant commence à la date d'entrée spécifiée dans le formulaire d'inscription.
En cas d'entrée décalée, cette somme sera conservée et non remboursée. De plus, il ne sera pas possible de décaler l'entrée de votre enfant de plus de 2 mois après la date d'entrée spécifiée. Au-delà de 2 mois, la place sera attribuée à quelqu'un d'autre et votre inscription sera considérée comme caduque et traitée comme une démission.
- PréGan et Gan : La date d'entrée spécifiée dans le formulaire d'inscription fera foi. Aucune entrée décalée ne sera acceptée.
- Le tarif membre est réservé aux membres de la CIG dont les cotisations et factures de services sont à jour. De plus, un parent ayant bénéficié du tarif membre ne pourra pas démissionner de la CIG pendant les 5 ans suivant la fin de la scolarité de son enfant (sauf en cas de déménagement justifiant la démission) sans devoir s'acquitter rétroactivement d'un ajustement de tous les frais de scolarité correspondant à la moitié de la différence entre le tarif membre et le tarif non-membre.
- Les frais de garderie et d'écolage peuvent être déductibles fiscalement. Une attestation vous sera fournie sur demande. Elle concernera les montants payés pendant l'année fiscale concernée.





RÈGLEMENT

Pour les personnes non-membres de la CIG, nous vous remercions de joindre une copie de votre Kétouba ou une attestation de judaïté de la maman.

ASSURANCE RC

Tout enfant inscrit au GAN doit être assuré pour les cas d'accidents et de responsabilité civile par une assurance permettant une prise en charge en Suisse et à l'étranger en cas d'urgence au Gan ou lors d'une sortie. **Une photocopie de la police d'assurance doit être jointe à la fiche d'inscription.**

SANTÉ ET MALADIE

Toute absence pour cause de maladie ou pour toute autre raison doit être annoncée par les parents, au plus vite.

Les enfants malades ne sont pas accueillis au GAN, sauf si les parents fournissent une attestation médicale indiquant qu'il n'y a pas de danger de contagion et que l'enfant malade est apte à suivre le programme du GAN. **Une photocopie de la carte d'assurance doit être jointe à la fiche d'inscription.**

SÉCURITÉ

Les parents s'engagent à se conformer à toutes les consignes de sécurité émises par le personnel du GAN YÉLADIM ou les agents de sécurité. **Aussi, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment.**

Les parents transmettront aux éducatrices en charge de leur(s) enfant(s) le(s) nom(s) de(s) (la) personne(s) qui, à part eux, est (sont) autorisée(s) à récupérer leur(s) enfant(s) ponctuellement, et ils les présenteront aux agents de sécurité et aux éducatrices. Ils fourniront par ailleurs les noms et prénoms des personnes habilitées de manière récurrente à récupérer leurs enfants, ainsi que les numéros de plaques d'immatriculation des véhicules venant récupérer les enfants.

BOURSES

En cas de difficultés des parents à subvenir à l'écolage, une demande de bourse peut être faite. Les demandes de bourse sont traitées par une commission indépendante et confidentielle.

Si vous souhaitez solliciter une bourse, merci de demander le formulaire nécessaire à la direction du GAN : gan@comisra.ch et de le remettre ainsi que tous les documents annexes au plus tard le 27 juin précédant la rentrée scolaire concernée. Une commission ad hoc statuera sur toute demande reçue jusqu'à cette date selon les règles d'attribution fixées dans son règlement. Les bourses sont accordées uniquement aux membres de la CIG. Si elles sont accordées, elles ne prennent effet qu'à partir du mois qui suit la date de l'octroi. Aucun montant ne sera remboursé en rétroactif.





LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE

Des colloques formels sont organisés une fois par mois afin de parler de différents points concernant la vie interne du Gan Yéladim. Ce temps-là permet d'uniformiser nos pratiques.

En plus de cela, des colloques informels peuvent être nécessaires.

Ce moment nous permet de transmettre une information générale ou particulière sur un enfant. Des colloques inter-équipe et présence de la direction sont mis en place afin de pouvoir échanger sur les différentes pratiques au sein de la section, de transmettre des informations sur un enfant par ex, et d'échanger ensemble et de pouvoir communiquer s'il y a un différend ou des divergences de vue entre professionnels. Des supervisions avec la logopédiste ou la psychologue de l'institution sont également organisées. Enfin, des formations sont organisés régulièrement.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

• L'arrivée et l'accueil des enfants

L'accueil se fait de 8h à 9 h, selon la classe de l'enfant. Les parents sont invités à dire aurevoir à leurs enfants à l'entrée du Gan, un service d'accueil est mis en place. Les enfants sont accueillis par la directrice et l'intendante. S'il est difficile pour l'enfant de se séparer ainsi de son parent, ce dernier est autorisé à entrer avec son enfant et l'amener dans sa classe.

• Les activités

Les moments de regroupements : mise en place de rituels (prière, état des présences et absences, énonciation du jour, de la date, observation de la météo) ; travail sur le langage (chansons, comptines, lecture d'albums,...) ;

Les moments individuels : Ateliers dirigés ou autonomes : peinture, écriture, graphisme, etc.

L'éducateur/l'enseignant s'assure du respect du programme et de sa mise en œuvre. Il organise des modalités spécifiques d'apprentissage en mettant en place des situations variées : résolution de problèmes, entraînements, mémorisation. Le jeu y tient une place particulière : il favorise la richesse des expériences vécues et alimente tous les domaines d'apprentissage.

La psychomotricité.

Chaque semaine les enfants développent leurs capacités psychomotrices lors d'un cours réalisé en salle de psychomotricité par le professeur de rythmique et de musique.

Par la rythmique et des activités motrices et d'expression, l'enfant développe ses capacités cognitives. Il s'implique dans une activité commune au travers de chorégraphies et de chants.

• Les récréations

La matinée et l'après-midi sont coupés par des récréations. Le Gan bénéficie de deux espaces sécurisés distincts pour accueillir les différentes classes d'âge. En cas de pluie, les récréations sont organisées dans la classe. L'école dispose de différents types d'engins roulants (voiture, trottinettes...) et de structures pour que les enfants s'amuse (toboggan, cabane, balançoires...). La surveillance des récréations est assurée par les responsables de classe, ainsi que des gardes, afin de garantir un maximum de sécurité.





• Le repas

Les classes Gan A et B mangent dans la salle du bas. Les plus petits mangent dans la salle du rez-de-chaussée. Le repas est encadré par l'équipe éducative de chaque classe. La cuisine de l'école Girsra assure la préparation des repas respectant scrupuleusement les règles de cashrout (règles religieuses) et de la fourchette verte. Un service de garderie est disponible les mercredis et vendredis jusqu'à 13h30 ou 14h15 le vendredi, le repas y est servi et il est suivi de diverses activités.

• Les temps de repos

Pour répondre aux besoins physiologiques des enfants, la sieste est organisée comme un moment éducatif mais n'a pas de caractère obligatoire. Les enfants sont pris en charge par l'équipe éducative après le déjeuner. Un lit est attribué à l'enfant pour l'année. Tout est fourni à l'exception, bien sûr, du doudou. Ils se réveillent progressivement à partir de 14h00.

• La fin de la journée

Seules les personnes autorisées par les parents et déclarées auprès du service de sécurité peuvent venir chercher les enfants.

En fin de matinée, les parents viennent entre 11h45 et 12h chercher les enfants ne restant pas à la cantine.

L'après-midi, les parents viennent chercher les enfants à partir de 16h jusqu'à 16h30. Passé cet horaire, le responsable de classe appelle les parents et les enfants attendent dans le bureau de la direction.

• Le goûter

Le goûter est préparé par l'intendante. Il se compose le lundi et jeudi d'un petit suisse avec un fruit, le mardi d'une compote avec un morceau de pain et le vendredi d'un morceau de gâteau et d'un fruit en l'honneur de Chabbat, et l'après-midi d'un morceau de chocolat et un morceau de pain ainsi que d'un fruit.

• Les transmissions

Depuis la rentrée d'Août 2025, le Gan Yéladim s'est doté de l'application Meeko afin de faciliter les transmissions avec les parents ainsi que la communication.





GAN
YÉLADIM